

Corrigé proposé par SES réussite

Première – SES
Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)
Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que les marchés peuvent être imparfaitement concurrentiels.

Document strictement réservé à un usage pédagogique – diffusion interdite

Introduction

Un marché est dit parfaitement concurrentiel lorsque les entreprises sont nombreuses, que les produits sont homogènes et qu'aucune firme ne peut influencer le prix. Or, dans la réalité, de nombreux marchés s'éloignent de ce modèle et sont imparfaitement concurrentiels.

On peut alors se demander pourquoi et comment certains marchés deviennent imparfaitement concurrentiels.

Pour répondre à cette question, on montrera que l'imperfection de la concurrence peut résulter de la concentration des entreprises par les fusions-acquisitions (I), de l'existence d'ententes illicites entre firmes (II) et de barrières à l'entrée qui protègent les entreprises en place (III).

I. Les fusions-acquisitions renforcent la concentration et limitent la concurrence

Affirmation : Les fusions-acquisitions peuvent rendre un marché imparfaitement concurrentiel en renforçant la concentration.

En effet (cours) : lorsqu'une fusion ou une acquisition réduit le nombre d'entreprises présentes sur un marché, les firmes restantes disposent d'un pouvoir de marché plus important. Elles peuvent alors influencer les prix ou réduire la pression concurrentielle.

Par exemple (document 1) : dans le secteur des technologies, médias et télécommunications, le montant des fusions-acquisitions en France passe d'environ 40 milliards d'euros en 2006 à près de 75 milliards d'euros en 2015, tandis que le nombre de transactions augmente fortement. Cette concentration accrue limite la concurrence.

II. Les ententes illicites réduisent la concurrence par les prix

Affirmation : Les ententes entre entreprises constituent une autre source d'imperfection de la concurrence.

En effet (cours) : une entente est un accord illicite entre entreprises concurrentes visant à fixer des prix minimums ou à coordonner leurs stratégies. Ces pratiques empêchent la

concurrence par les prix et conduisent à des prix plus élevés.

Par exemple (document 2) : six entreprises d'électroménager représentant près de 70 % du marché se sont entendues sur des prix planchers et des majorations allant de 20 à 50 euros selon les produits. L'Autorité de la concurrence a sanctionné ces pratiques à hauteur de 189 millions d'euros, ce qui montre que le marché était imparfaitement concurrentiel.

III. Les barrières à l'entrée empêchent l'arrivée de nouveaux concurrents

Affirmation : Les barrières à l'entrée contribuent également à rendre les marchés imparfaitement concurrentiels.

En effet (cours) : les barrières à l'entrée sont des obstacles qui empêchent ou limitent l'arrivée de nouvelles entreprises sur un marché (brevets, coûts fixes élevés, économies d'échelle). Elles protègent les entreprises en place et leur permettent de conserver un pouvoir de marché.

Par exemple (document 1) : la forte concentration observée dans le secteur des technologies s'explique aussi par des coûts d'entrée élevés et par la nécessité de maîtriser des technologies complexes, ce qui limite l'arrivée de nouveaux concurrents.

Conclusion

Ainsi, de nombreux marchés sont imparfaitement concurrentiels. Les fusions-acquisitions renforcent la concentration, les ententes illicites empêchent la concurrence par les prix et les barrières à l'entrée limitent l'arrivée de nouveaux acteurs. Ces éléments expliquent pourquoi l'intervention des autorités de la concurrence est nécessaire pour préserver le jeu concurrentiel.